Aux riverains de la:
- Rue de la Rampe

Réf. : GV/SC
Objet : Travaux de voirie

Le 2 mai 2023

Madame, Monsieur,

Je vous informe que des travaux provisoires de reprise de la bande roulante et des entrées de propriétés sont programmés rue de la Rampe ***du 22 mai au 9 juin 2023*** et, ce, en attendant la réfection des réseaux d'eaux, puis l'aménagement qualitatif final. Ces dates sont susceptibles d'être décalées en fonction des intempéries.

La circulation et le stationnement y seront donc interdits, par secteur suivant l'avancée des travaux pendant cette période, mais un passage piétonnier sécurisé sera mis en place.

L'entreprise EIFFAGE est chargée de la mise en place de la signalétique adéquate.

Concernant la collecte des ordures ménagères, vous devrez apporter vos conteneurs aux points indiqués sur le plan figurant au verso, aux jours habituels.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel sur info@saintemariedere.fr ou contacter le secrétariat de la Mairie pour obtenir un rendez-vous avec M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, Adjoint à la Voirie, le mardi de 15 h à 17 h.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gisèle VERGNON

Bien cordialement,

MAIRIE de STE-MARIE-de-RE (CHTE-MME)

MAIRIE
32, rue de la République - CS 20010 - 17740 Sainte-Marie-de-Ré
Tél. : 05 46 30 21 24 - Fax : 05 46 30 15 64
E.mail : info@saintemariedere.fr - www.mairie-sainte-marie-de-re.fr

Village Etoilé

Commune de Sainte-Marie de Ré **Rue de la Rampe (réfection de la chaussée)**

PLAN DE SITUATION

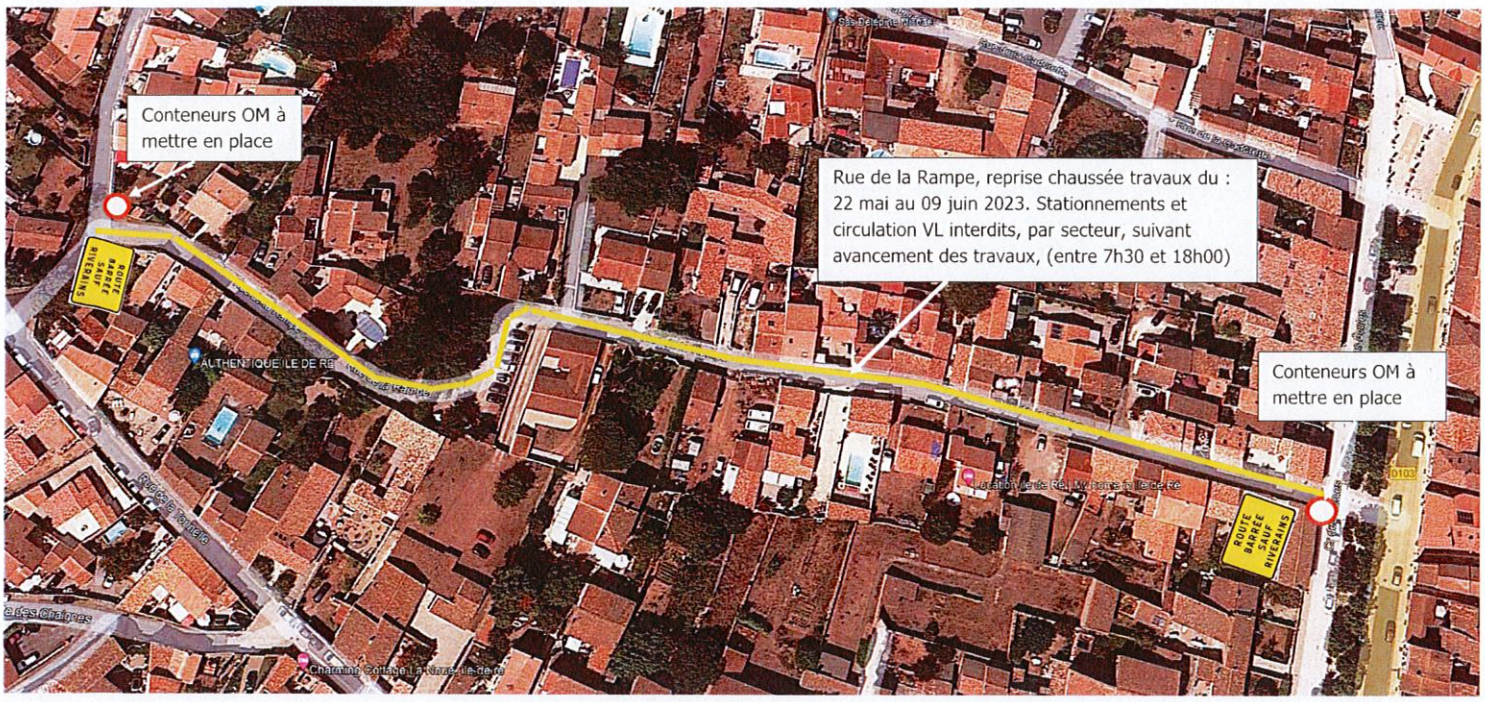

Nota :

- Réfection de la chaussée, les travaux seront exécutés par l'entreprise EIFFAGE du : **22 mai au 09 juin 2023**. Les stationnements et la circulation seront interdits, par secteur, (suivant l'avancement des travaux), entre 7h30 & 18h00 les jours ouvrables.
- L'entreprise aura à sa charge la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation et de déviation, un passage piétonnier sécurisé devra obligatoirement être mis en place.
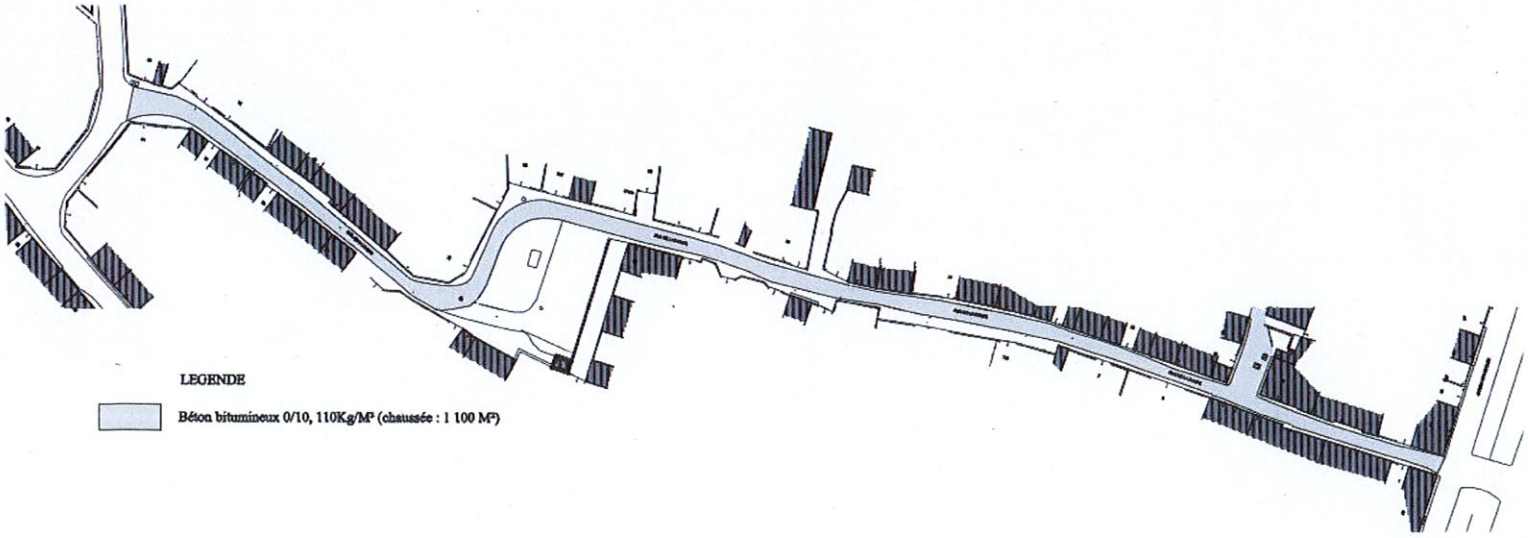
PLAN D'ENSEMBLE